

Séance du mardi 30 septembre 2025**Membres en exercice**

: 15

Date de la convocation: 23/09/2025

Présents : 9*trente septembre deux mille vingt-cinq , l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.***Votants: 14****Présents :** Béatrice BORT, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alda PENELA, Claude SANTORO**Secrétaire de séance:**

Dominique COMBE

Représentés: Martial BESSIEUX représenté par Claude SANTORO, Guy BOURDON représenté par Christine MOREL, Anthony LOPEZ représenté par Michel LOPEZ, Alexandre PACHOUTINSKY représenté par Dominique COMBE, Chantal ROLLAND représentée par Edith ESCOURROU**Excusés:****Absents:** Sylvain RIVIER**Objet: Reprise des concessions à l'état d'abandon : cimetière de la chapelle - DE_2025_1001**

Madame le maire rappelle la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon du cimetière de la chapelle.

Ce cimetière, désaffecté par délibération du conseil municipal de la commune de Homps le 29 mars 1884, est à l'état d'abandon depuis plusieurs décennies. La dernière inhumation a eu lieu en 1966, en dépit de la désaffectation.

Au regard de l'état d'abandon dans lequel se trouve ce cimetière et du respect dû aux défunts et à leurs sépultures, la procédure de reprise a été initiée il y a deux ans, le premier constat d'abandon ayant eu lieu le 1^{er} décembre 2023.

La totalité des concessions, listées ci-après, dont les dates de délivrance ne sont pas connues :

- n°1 : Famille BARRIERE
- n°2 : Famille ROGER
- n°3 : Famille PONS
- n°4 : Famille DUCUP
- n°5 : Famille ROQUES
- n°6 : Famille CATHALA
- n°7 : Famille ROUAIROUX
- n°8 : Famille MERMET
- n°9 : Famille BEAUVIEL
- n°10 : Famille ROGER
- n°11 : Famille ROGER
- n°12 : INCONNU
- n°13 : INCONNU

ont toutes plus de trente ans d'existence et leur état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par les articles L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les

concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de reception de l'AR: 02/10/2025

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les concessions en état d'abandon de ces concessions.

011-211101720-DE_2025_1001-DE

A G E D I

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2223-13 à L2223-18 et R 2223-12 à R 2223-21,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté,

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière,

DÉCIDE

- D'autoriser Madame le maire à reprendre au nom de la commune les concessions sus-indiquées en état d'abandon,
- De charger Madame le maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 1

Ainsi fait et délibéré,

Madame le maire, **Béatrice BORT**





Mairie de HOMPS
11200

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Béatrice BORT, Maire de la Commune de HOMPS 11200

Certifie avoir fait procéder du 13 octobre 2023 au 01 décembre 2023 aux portes de la Mairie et du cimetière la publication de l’avis de constat d’abandon des concessions N° 1 à 13 sises au cimetière de la chapelle.

Fait en Mairie de HOMPS AUDE

Le 01 décembre 2023

Béatrice BORT

Maire de Homps Aude

Extrait des procès-verbaux de première constatation de concessions funéraires à l'état d'abandon Cimetière de la Chapelle

Nous, Béatrice BORT, maire de la commune de HOMPS,
Agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités
Territoriales ;

Conformément aux dispositions des articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23
du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à notre avis en date du 13 octobre 2023 affiché pendant un mois aux portes
de la mairie et aux portes du cimetière ;

Conformément à nos courriers des 16, 17 et 20 octobre 2023 notifiés aux descendants connus,
dans la mesure où il a été possible d'en découvrir les coordonnées ;

Nous sommes rendus au cimetière communal de la Chapelle le vendredi 1^{er} décembre 2023
pour y constater l'état d'abandon des concessions désignées ci-après, et avons dressé sur
place le procès-verbal de constat d'abandon pour chacune d'elles, afin d'envisager leur reprise
éventuelle par la commune :

N° de plan 1 : BARRIERE - Acte de notoriété

Personnes inhumées : Léon BARRIERE 1872 / Auguste BARRIERE 1873

*Constat : Etat de délabrement général évident, maçonnerie endommagée, gravures devenant
illisibles, présence de plantes parasites.*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de
la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 2 : ROGER - Acte de notoriété

Personnes inhumées : ROGER née BOURDIER Thérésine 1876 / ROGER Thérèse 1897 / ROGER
Antoine 1918 / ROGER Thérèse 1927 / ROGER Henriette date inconnue

*Constat : Etat de délabrement général avancé, maçonnerie endommagée, monument envahi
d'arbres et de plantes parasites.*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de
la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 3 : PONS - Acte de notoriété

Concession vide de tout corps

*Constat : Etat de délabrement général très avancé, maçonnerie endommagée, absence de
portes aux 6 casiers, monument envahi par les arbres et plantes parasites.*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de
la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 4 : DUCUP - Acte de notoriété

Concession vide de tout corps

Constat : maçonnerie et dalle endommagées, jointure de porte de casier en mauvais état, présence de mousses et plantes parasites.

011-211101720-DE_2025_1001-DE
A G E D I

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 5 : ROQUES - Acte de notoriété

Personnes inhumées : ROQUES Paul, date inconnue

Constat : concession en état de délabrement général avancé, envahie par les arbres et plantes parasites. Maçonnerie et dalle endommagées, jointures des portes de casier en mauvais état.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 6 : CATHALA - Acte de notoriété

Personnes inhumées : CATHALA Marie, date inconnue

Constat : concession en état de délabrement général avancé, envahie par les arbres et plantes parasites. Maçonnerie endommagée, plaques cassées.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 7 : ROUAIROUX - Acte de notoriété

Personnes inhumées : ROUAIROUX Michel 1918 / VIDAL Amédée 1951 / ROUAIROUX Solange 1955

Constat : Maçonnerie très endommagée, plaques manquantes, présence de plantes parasites.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 8 : MERMET - Acte de notoriété

Personnes inhumées : MERMET Jean, date inconnue

Constat : maçonnerie très endommagée, jointures des casiers abimées, présence de plantes parasites. Trou béant sous le caveau.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 9 : BEAUVIEL - Acte de notoriété

Personnes inhumées : BEAUVIEL Joseph 1880 / BEAUVIEL Pierre 1929 / BEAUVIEL née BEAUX Rosa 1913 / BEAUVIEL Joseph 1963 / BEAUVIEL née VIDAL Marguerite 1966

Constat : maçonnerie endommagée, fronton cassé, présence d'arbres et de plantes parasites.

Etaient présents et ont signé le procès-verbal : Mrs Jean-Pierre BEAUVIEL, André ORMIERES, Pierre ORMIERES, Jacques BOUNOURE, Jean-Louis BOUNOURE, tous petits-fils de Joseph et Marguerite BEAUVIEL.

N° de plan 10 : ROGER - Acte de notoriété

Personnes inhumées : ROGER Emile, date inconnue

Constat : maçonnerie endommagée, fronton cassé et pierres tombées à terre, présence d'arbres et de plantes parasites

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 11 : ROGER - Acte de notoriété

Personnes inhumées : ROGER Jules 1880 / ROGER Yvonne 1897 / ROGER née GUIRAUD Marie 1909 / ROGER André 1942 / GALY née ROGER Victoria 1965

Constat : maçonnerie endommagée, jointures abimées, plaque non fixée, présence d'arbres et de plantes parasites

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 12 : INCONNU

Caveau en enfeu vide de tout corps.

Constat : concession en état de délabrement général avancé. Maçonnerie endommagée, jointures fortement abimées, absence de portes de casiers, présence d'arbres et plantes parasites. Trou béant sous le caveau.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 13 : INCONNU

Personnes inhumées : inconnues

Constat : maçonnerie endommagée, pierres d'ornement tombées à terre, plaque illisible. Présence d'arbres, de plantes parasites et de mousses.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

Extrait de ces procès-verbaux sera affiché aux portes de la mairie et aux portes du cimetière. Ils seront d'autre part notifiés par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de huit jours, aux concessionnaires ou à leurs ayants-droit connus, avec mise en demeure d'avoir à rétablir la concession en bon état d'entretien.

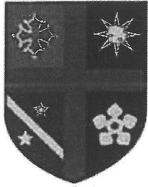
Le délai d'un an pour la reprise des concessions commencera à courir à la date d'expiration d'affichage du présent extrait, à savoir trois fois un mois entrecoupés d'un intervalle de 15 jours.

Dans chacun des cas précédents, le délai d'un an expiré, si les concessions sont toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal de constatation sera dressé et notifié aux concessionnaires ou à leurs ayants-droit connus, avec indication des mesures de reprise envisagées par la loi.

Dressé à HOMPS le 04 décembre 2023.

Béatrice BORT, Maire





Mairie de HOMPS

11200

**CERTIFICAT CONSTATANT L’AFFICHAGE PAR EXTRAITS DU PROCES-VERBAL
RELATIF A L’ETAT D’ABANDON DES CONCESSIONS**

(dans un délai de 8 jours, les affiches étant renouvelées 2 fois à 15 jours d'intervalle)

Certificat d’affichage n°1/3

Je soussignée Béatrice BORT, maire de la commune de HOMPS, certifie que le procès-verbal dressé par moi, le 04 décembre 2023, au sujet de l'état d'abandon des sépultures suivantes, situées dans le cimetière communal « de la Chapelle » :

- BARRIERE n° de plan 1
- ROGER n° de plan 2
- PONS n° de plan 3
- DUCUP n° de plan 4
- ROQUES n° de plan 5
- CATHALA n° de plan 6
- ROUAIROUX n° de plan 7
- MERMET n° de plan 8
- BEAUVIEL n° de plan 9
- ROGER n° de plan 10
- ROGER n° de plan 11
- NOM INCONNU n° de plan 12
- NOM INCONNU n° de plan 13

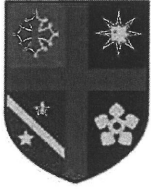
a été affiché par extraits pendant un mois, du 04 décembre 2023 au 04 janvier 2024, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune susvisée.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon des sépultures sus-indiquées.

Fait à HOMPS, le 05 janvier 2024.

Béatrice BORT, Maire





Mairie de HOMPS

11200

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de reception de l'AR: 02/10/2025

011-211101720-DE_2025_1001-DE
A G E D I

CERTIFICAT CONSTATANT L’AFFICHAGE PAR EXTRAITS DU PROCES-VERBAL RELATIF A L’ETAT D’ABANDON DES CONCESSIONS

(dans un délai de 8 jours, les affiches étant renouvelées 2 fois à 15 jours d'intervalle)

Certificat d’affichage n°2/3

Je soussignée Béatrice BORT, maire de la commune de HOMPS, certifie que le procès-verbal dressé par moi, le 04 décembre 2023, au sujet de l'état d'abandon des sépultures suivantes, situées dans le cimetière communal « de la Chapelle » :

- BARRIERE n° de plan 1
- ROGER n° de plan 2
- PONS n° de plan 3
- DUCUP n° de plan 4
- ROQUES n° de plan 5
- CATHALA n° de plan 6
- ROUAIROUX n° de plan 7
- MERMET n° de plan 8
- BEAUVIEL n° de plan 9
- ROGER n° de plan 10
- ROGER n° de plan 11
- NOM INCONNU n° de plan 12
- NOM INCONNU n° de plan 13

a été affiché par extraits pendant un mois, du 20 janvier 2024 au 20 février 2024, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune susvisée.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon des sépultures sus-indiquées.

Fait à HOMPS, le 21 février 2024.

Béatrice BORT, Maire



Mairie de HOMPS

11200

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de reception de l'AR: 02/10/2025

011-211101720-DE_2025_1001-DE
A G E D I

CERTIFICAT CONSTATANT L’AFFICHAGE PAR EXTRAITS DU PROCES-VERBAL RELATIF A L’ETAT D’ABANDON DES CONCESSIONS

(dans un délai de 8 jours, les affiches étant renouvelées 2 fois à 15 jours d'intervalle)

Certificat d’affichage n°3/3

Je soussignée Béatrice BORT, maire de la commune de HOMPS, certifie que le procès-verbal dressé par moi, le 04 décembre 2023, au sujet de l'état d'abandon des sépultures suivantes, situées dans le cimetière communal « de la Chapelle » :

- BARRIERE n° de plan 1
- ROGER n° de plan 2
- PONS n° de plan 3
- DUCUP n° de plan 4
- ROQUES n° de plan 5
- CATHALA n° de plan 6
- ROUAIROUX n° de plan 7
- MERMET n° de plan 8
- BEAUVIEL n° de plan 9
- ROGER n° de plan 10
- ROGER n° de plan 11
- NOM INCONNU n° de plan 12
- NOM INCONNU n° de plan 13

a été affiché par extraits pendant un mois, du 07 mars 2024 au 07 avril 2024, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune susvisée.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon des sépultures sus-indiquées.

Fait à HOMPS, le 08 avril 2024.

Béatrice BORT, Maire





Mairie de HOMPS

11200

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de reception de l'AR: 02/10/2025

011-211101720-DE_2025_1001-DE
A G E D I

Madame le maire de la commune de HOMPS informe les descendants ou successeurs des concessions suivantes sises au **cimetière de la Chapelle** :

- BARRIERE n° de plan 1
- ROGER n° de plan 2
- PONS n° de plan 3
- DUCUP n° de plan 4
- ROQUES n° de plan 5
- CATHALA n° de plan 6
- ROUAIROUX n° de plan 7
- MERMET n° de plan 8
- BEAUVIEL n° de plan 9
- ROGER n° de plan 10
- ROGER n° de plan 11
- NOM INCONNU n° de plan 12
- NOM INCONNU n° de plan 13

Que, par application des articles L2223-13 et suivants du code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière,

le vendredi 11 avril 2025 à 10h,

à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions, et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire autorisé, muni d'un justificatif.

La filiation des ayants-droit devra être prouvée au moyen de documents d'état civil.

Fait à Homps, le 6 mars 2025

Béatrice BORT, maire



**Extrait des procès-verbaux de seconde constatation de concessions
funéraires à l'état d'abandon**
Cimetière de la Chapelle

011-211101720-DE_2025_1001-DE

A G E D I

Nous, Béatrice BORT, maire de la commune de HOMPES,
Agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le code général des collectivités territoriales ;
Conformément aux dispositions des articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du code général des collectivités territoriales ;
Conformément à notre avis en date du 6 mars 2025 affiché pendant un mois aux portes de la mairie et aux portes du cimetière ;
Conformément à nos courriers des 6 et 7 mars 2025 notifiés aux descendants connus, dans la mesure où il a été possible d'en découvrir les coordonnées ;

Nous sommes rendus au cimetière communal de la Chapelle le vendredi 11 avril 2025 pour y constater l'état d'abandon des concessions désignées ci-après, et avons dressé sur place le procès-verbal de constat d'abandon pour chacune d'elles, afin d'envisager leur reprise éventuelle par la commune :

N° de plan 1 : BARRIERE - Acte de notoriété

Personnes inhumées : Léon BARRIERE 1872 / Auguste BARRIERE 1873

Constat : Cette concession semble toujours à l'état d'abandon sans trace d'entretien depuis le premier constat du 1^{er} décembre 2023. Etat de délabrement général évident, maçonnerie endommagée, gravures devenant illisibles, présence de plantes parasites.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 2 : ROGER - Acte de notoriété

Personnes inhumées : ROGER née BOURDIER Thérésine 1876 / ROGER Thérèse 1897 / ROGER Antoine 1918 / ROGER Thérèse 1927 / ROGER Henriette date inconnue

Constat : Cette concession semble toujours à l'état d'abandon sans trace d'entretien depuis le premier constat du 1^{er} décembre 2023. Etat de délabrement général avancé, maçonnerie endommagée, monument envahi d'arbres et de plantes parasites.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 3 : PONS - Acte de notoriété

Concession vide de tout corps

Constat : Cette concession semble toujours à l'état d'abandon sans trace d'entretien depuis le premier constat du 1^{er} décembre 2023. Etat de délabrement général très avancé, maçonnerie endommagée, absence de portes aux 6 casiers, monument envahi par les arbres et plantes parasites.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 4 : DUCUP - Acte de notoriété

Concession vide de tout corps

Constat : Cette concession semble toujours à l'état d'abandon sans trace d'entretien depuis le premier constat du 1^{er} décembre 2023. Maçonnerie et dalle endommagées, jointure de porte de casier en mauvais état, présence de mousses et plantes parasites.

011-211101720-DE_2025_1001-DE

A G E D I

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 5 : ROQUES - Acte de notoriété

Personnes inhumées : ROQUES Paul, date inconnue

Constat : Cette concession semble toujours à l'état d'abandon sans trace d'entretien depuis le premier constat du 1^{er} décembre 2023. Concession en état de délabrement général avancé, envahie par les arbres et plantes parasites. Maçonnerie et dalle endommagées, jointures des portes de casier en mauvais état.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 6 : CATHALA - Acte de notoriété

Personnes inhumées : CATHALA Marie, date inconnue

Constat : Cette concession semble toujours à l'état d'abandon sans trace d'entretien depuis le premier constat du 1^{er} décembre 2023. Concession en état de délabrement général avancé, envahie par les arbres et plantes parasites. Maçonnerie endommagée, plaques cassées.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 7 : ROUAIROUX - Acte de notoriété

Personnes inhumées : ROUAIROUX Michel 1918 / VIDAL Amédée 1951 / ROUAIROUX Solange 1955

Constat : Cette concession semble toujours à l'état d'abandon sans trace d'entretien depuis le premier constat du 1^{er} décembre 2023. Maçonnerie très endommagée, plaques manquantes, présence de plantes parasites.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 8 : MERMET - Acte de notoriété

Personnes inhumées : MERMET Jean, date inconnue

Constat : Cette concession semble toujours à l'état d'abandon sans trace d'entretien depuis le premier constat du 1^{er} décembre 2023. Maçonnerie très endommagée, jointures des casiers abimées, présence de plantes parasites. Trou béant sous le caveau.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 9 : BEAUVIEL - Acte de notoriété

Personnes inhumées : BEAUVIEL Joseph 1880 / BEAUVIEL Pierre 1929 / BEAUVIEL née BEAUX Rosa 1913 / BEAUVIEL Joseph 1963 / BEAUVIEL née VIDAL Marguerite 1966

Constat : Cette concession semble toujours à l'état d'abandon sans trace d'entretien depuis le premier constat du 1^{er} décembre 2023. Maçonnerie endommagée, fronton cassé, présence d'arbres et de plantes parasites.

Etaient présents et ont signé le procès-verbal : Mrs Jean-Pierre BEAUVIEL et Jean-Louis BOUNOURE, petits-fils de Joseph et Marguerite BEAUVIEL.

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de reception de l'AR: 02/10/2025

N° de plan 10 : ROGER - Acte de notoriété

Personnes inhumées : ROGER Emile, date inconnue 011-211101720-DE_2025_1001-DE

Constat : Cette concession semble toujours à l'état d'abandon sans AGED d'entretien depuis le premier constat du 1^{er} décembre 2023. Maçonnerie endommagée, fronton cassé et pierres tombées à terre, présence d'arbres et de plantes parasites.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 11 : ROGER - Acte de notoriété

Personnes inhumées : ROGER Jules 1880 / ROGER Yvonne 1897 / ROGER née GUIRAUD Marie 1909 / ROGER André 1942 / GALY née ROGER Victoria 1965

Constat : Cette concession semble toujours à l'état d'abandon sans trace d'entretien depuis le premier constat du 1^{er} décembre 2023. Maçonnerie endommagée, jointures abimées, plaque non fixée, présence d'arbres et de plantes parasites.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 12 : INCONNU

Caveau en enfeu vide de tout corps.

Constat : Cette concession semble toujours à l'état d'abandon sans trace d'entretien depuis le premier constat du 1^{er} décembre 2023. Concession en état de délabrement général avancé. Maçonnerie endommagée, jointures fortement abimées, absence de portes de casiers, présence d'arbres et plantes parasites. Trou béant sous le caveau.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

N° de plan 13 : INCONNU

Personnes inhumées : inconnues

Constat : Cette concession semble toujours à l'état d'abandon sans trace d'entretien depuis le premier constat du 1^{er} décembre 2023. Maçonnerie endommagée, pierres d'ornement tombées à terre, plaque illisible. Présence d'arbres, de plantes parasites et de mousses.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent ou représenté, malgré notre avis et convocation.

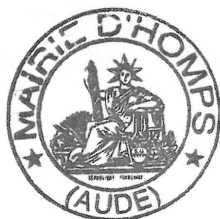
Cet extrait des procès-verbaux sera affiché aux portes de la mairie et aux portes du cimetière.

Les procès-verbaux seront d'autre part notifiés par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de huit jours, aux concessionnaires ou à leurs ayants-droit connus.

A l'issue du délai légal d'affichage du présent extrait, le maire pourra saisir le conseil municipal qui décidera s'il y a lieu de reprendre les concessions dans le cadre prévu par le code général des collectivités territoriales.

Dressé à HOMPS le 11 avril 2025.

Béatrice BORT, maire





Mairie de HOMPS
11200

**CERTIFICAT CONSTATANT L’AFFICHAGE PAR EXTRAITS DU
PROCES-VERBAL RELATIF A L’ETAT D’ABANDON DES
CONCESSIONS – Constat n°2**

(dans un délai de 8 jours, les affiches étant renouvelées 2 fois à 15 jours d'intervalle)

Certificat d’affichage n°1/3

Je soussignée Béatrice BORT, maire de la commune de HOMPS, certifie que le procès-verbal dressé par moi, le 11 avril 2025, au sujet de l'état d'abandon des sépultures suivantes, situées dans le cimetière communal « de la Chapelle » :

- BARRIERE n° de plan 1
- ROGER n° de plan 2
- PONS n° de plan 3
- DUCUP n° de plan 4
- ROQUES n° de plan 5
- CATHALA n° de plan 6
- ROUAIROUX n° de plan 7
- MERMET n° de plan 8
- BEAUVIEL n° de plan 9
- ROGER n° de plan 10
- ROGER n° de plan 11
- NOM INCONNU n° de plan 12
- NOM INCONNU n° de plan 13

a été affiché par extraits pendant un mois, du 14 avril 2025 au 14 mai 2025 inclus, à la porte de la mairie et à celle du cimetière susvisé.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du second procès-verbal constatant l'état d'abandon des sépultures sus-indiquées.

Fait à HOMPS, le 15 mai 2025.

Béatrice BORT, maire





Mairie de HOMPS
11200

**CERTIFICAT CONSTATANT L’AFFICHAGE PAR EXTRAITS DU
PROCES-VERBAL RELATIF A L’ETAT D’ABANDON DES
CONCESSIONS – Constat n°2**

(dans un délai de 8 jours, les affiches étant renouvelées 2 fois à 15 jours d'intervalle)

Certificat d’affichage n°2/3

Je soussignée Béatrice BORT, maire de la commune de HOMPS, certifie que le procès-verbal dressé par moi, le 11 avril 2025, au sujet de l'état d'abandon des sépultures suivantes, situées dans le cimetière communal « de la Chapelle » :

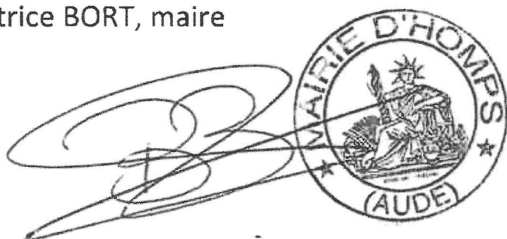
- BARRIERE n° de plan 1
- ROGER n° de plan 2
- PONS n° de plan 3
- DUCUP n° de plan 4
- ROQUES n° de plan 5
- CATHALA n° de plan 6
- ROUAIROUX n° de plan 7
- MERMET n° de plan 8
- BEAUVIEL n° de plan 9
- ROGER n° de plan 10
- ROGER n° de plan 11
- NOM INCONNU n° de plan 12
- NOM INCONNU n° de plan 13

a été affiché par extraits pendant un mois, du 30 mai 2025 au 30 juin 2025 inclus, à la porte de la mairie et à celle du cimetière susvisé.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du second procès-verbal constatant l'état d'abandon des sépultures sus-indiquées.

Fait à HOMPS, le 1^{er} juillet 2025.

Béatrice BORT, maire





Mairie de HOMPS
11200

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025
Date de réception de l'AR: 02/10/2025

011-211101720-DE_2025_1001-DE
A G E D I

**CERTIFICAT CONSTATANT L’AFFICHAGE PAR EXTRAITS DU
PROCES-VERBAL RELATIF A L’ETAT D’ABANDON DES
CONCESSIONS – Constat n°2**

(dans un délai de 8 jours, les affiches étant renouvelées 2 fois à 15 jours d'intervalle)

Certificat d’affichage n°3/3

Je soussignée Béatrice BORT, maire de la commune de HOMPS, certifie que le procès-verbal dressé par moi, le 11 avril 2025, au sujet de l'état d'abandon des sépultures suivantes, situées dans le cimetière communal « de la Chapelle » :

- BARRIERE n° de plan 1
- ROGER n° de plan 2
- PONS n° de plan 3
- DUCUP n° de plan 4
- ROQUES n° de plan 5
- CATHALA n° de plan 6
- ROUAIROUX n° de plan 7
- MERMET n° de plan 8
- BEAUVIEL n° de plan 9
- ROGER n° de plan 10
- ROGER n° de plan 11
- NOM INCONNU n° de plan 12
- NOM INCONNU n° de plan 13

a été affiché par extraits pendant un mois, du 16 juillet 2025 au 16 août 2025 inclus, à la porte de la mairie et à celle du cimetière susvisé.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du second procès-verbal constatant l'état d'abandon des sépultures sus-indiquées.

Fait à HOMPS, le 18 août 2025.

Béatrice BORT, maire

